

## Toulouse : non à la désacralisation de la crypte de Saint-Aubin !

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Brèves](#), [Église en France](#), [En Une](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

**Date** : 29 septembre 2019

Lutte du pot de terre – les fidèles de la paroisse – contre le pot de fer – la puissante mairie du Capitole, dira-t-on. Voire...

[Nous avons déjà fait connaître](#) le plus que discutable projet de désacralisation de la crypte de l'église Saint-Aubin, à Toulouse. Ce colossal édifice du XIX<sup>e</sup> siècle, aux allures de cathédrale, est en effet pourvu d'une majestueuse crypte néo-romane : autour de la grande chapelle qui correspond à la nef de Saint-Aubin, des dizaines de salles et de chapelles secondaires desservies par un déambulatoire ont hébergé cérémonies, scouts, communauté Emmaüs, salles de catéchisme, salles de réunions, retraites de communion.

La crypte avait déjà été entièrement restaurée en 1952, les travaux ayant été alors financés intégralement par les paroissiens. Mais en 2004, la crypte a été fermée pour être remise aux normes de sécurité. La municipalité Moudenc s'est alors chargé des travaux qui ont commencé, mais n'ont jamais été terminés. Aujourd'hui, la mise en sécurité de la crypte et les travaux indispensables permettant sa réouverture ne dépasseraient pas 250 000 €.

Mais la même municipalité (LR) en son deuxième mandat poursuit d'autres desseins. Elle vient de décider, non seulement de ne pas faire les travaux prévus, mais d'enlever purement et simplement la crypte à la paroisse. Elle projette d'en faire un espace dédié « à la création, au numérique et à la vie de quartier », en y installant plusieurs *startups* ayant pour visée « l'image

et la production de contenus comme du cinéma, d'animation, des jeux vidéo ou encore du virtuel », mais aussi quelques entreprises spécialisées dans la crypto-monnaie et dans le e-tourisme.

Il faut pour cela désaffecter la crypte, qui fait partie intégrante d'un édifice cultuel catholique. Tout est donc suspendu à l'accord de l'archevêque de Toulouse. Juridiquement, l'archevêché n'a vraisemblablement pas le droit d'abandonner l'usage religieux d'une partie d'un édifice cultuel affecté au culte. L'abandon partiel de l'affectation d'un lieu de culte ne s'est jamais vu et constituerait un précédent extrêmement fâcheux. Les services de la Conférences des évêques auraient d'ailleurs donné un avis négatif quant à la possibilité de cet abandon.

Mais la pression "amicale" de la mairie de droite sur l'archevêque est à la hauteur de l'enjeu financier considérable que représente la commercialisation d'une telle surface dans ce lieu prestigieux au cœur de la Ville rose. Les 1 800 m<sup>2</sup> de la crypte représentent un capital immobilier de 4 à 5 millions d'€.

La levée de boucliers fait cependant hésiter ?M<sup>gr</sup> Robert Le Gall, d'autant que des projets déjà anciens d'utilisation religieuse de la crypte sont ressortis : outre la fonction pastorale qu'elle avait précédemment, il a été proposé d'y installer un musée d'art sacré – il n'en existe pas à Toulouse – qui présenterait les richesses considérables d'ornements, mobilier et vases sacrés des églises de la ville, qui ne sont plus utilisés. Du coup, est organisée une consultation des paroissiens, le 8 octobre. Ils entendront le promoteur (la société Icade, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), la mairie de Toulouse, les représentants du diocèse. Une protestation des "utilisateurs", les catholiques de la paroisse, pourrait aider l'archevêché de Toulouse à sortir de ce mauvais pas. De même que la pétition organisée auprès de tous les amis de Saint-Aubin pour sauver la crypte de l'appétit des promoteurs : [on peut la signer ici !](#)

Lutte du pot de terre contre le pot de fer, disions-nous. À moins qu'on n'assiste à la fin à la victoire de David contre Goliath.